



**VEILLE PARLEMENTAIRE « SÉNAT »**

Destinataires : Présidents CFR - CNRPL - CNR/UFRb - FNAR - Générations Mouvement - UFRrg/fp - Commission « Retraite » - AFJ - G. Chaussoy

NATURE DU DOCUMENT	CONTENU SUCCINT	INSTANCE CONCERNÉE			IMPORTANCE HAUTE MOYENNE FAIBLE	COMMENTAIRES/PROPOSITIONS
		A.N.	SÉNAT	AUT.		
Travaux du Sénat <b>NOUVEAU</b>	Semaine 24		X			R.A.S. nous concernant.
Situation financière de l'AGIRC ARRCO au 31.12.2013, puis au 31 décembre 2014 : Négociations en cours <b>A SUIVRE</b>	Dernières propositions des partenaires sociaux			X		La rencontre du 27 mai a été rapidement bouclée (bâclée !) à la suite du désaccord quasi-unanime exprimé par les représentants des salariés sur le texte présenté par le Medef (voir document joint). La réunion du 22 juin est maintenue et devrait être précédée de rencontres bilatérales pour aboutir sur des conclusions vers le 17/18 juin. L'on s'oriente vers un accord pour la rentrée prochaine, au lieu de fin juin, et vers un report de la revalorisation des pensions complémentaires du 1 <sup>er</sup> avril au 1 <sup>er</sup> novembre (+7 mois) avec une sous-indexation portée de 1 à 1,5 % en 2016, 2017 et 2018. La fusion Agirc-Arrco semble acquise.
Garantie de paiement des retraites <b>NOUVEAU</b>	Versement automatique quatre mois après la demande de liquidation			X		Un récent communiqué du Ministère des Affaires Sociales indique que seul le régime général de la Sécurité sociale devra, à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2016, devra liquider provisoirement les dossiers qui lui seront déposés à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2015 (voir document joint).
Départs en retraite des fonctionnaires <b>NOUVEAU</b>	Le nombre de départs s'est accru en 2014			X		Malgré un âge de départ qui tendait à reculer dans la fonction publique, le décret du 2 juillet 2012 qui a élargi les départs pour carrières longues a eu pour effet de porter le nombre de ces départs de 6 300 en 2013 à 7 300 en 2014 (voir document joint).
Retraites des fonctionnaires <b>NOUVEAU</b>	Retraites complémentaires par points			X		L'autorité de contrôle (ACPR) vient d'imposer au COREM de reculer de 60 à 62 ans l'âge de perception de la rente sans décote. D'autre part, certaines allocations ont déjà subi des réfections jusqu'à 33 % (voir document joint).
Prélèvement à la source de l'IR <b>NOUVEAU</b>	Le dossier refait surface avec la fusion IRPP/CSG			X		Le débat semble revenir sur le devant de la scène avec une comparaison avec différents pays et les récentes déclarations du Premier ministre et du Ministre des finances (voir document joint).
Modulation des allocations familiales <b>NOUVEAU</b>	Publication du nouveau barème			X		Un décret publié au JO du 5 juin fixe la modulation des prestations en fonction des revenus ; bon à savoir, même si les retraités sont peu concernés par le nouveau dispositif qui s'appliquera à compter du 1 <sup>er</sup> juillet prochain (voir document joint).